



Commune de BEAULIEU-SUR-LOIRE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-sept février à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky HECQUET, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUEROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yanis, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, LEYOUR Martial, BROUSSIN Patricia, DELSARTE Séverine, COZETTE Laëtitia, LEMAIRE Christiane, BONNEFONT Francis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MARTINET Nicolas représenté par DESCHAMPS Céline, BRETON Nelly représentée par BROUSSIN Patricia, CHAILLOUX Marie-Laure représentée par HECQUET Jacky, LAURENT Martine représentée par LECLERCQ Marie-Christine.

Absent : BITON Kévin

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame DESCHAMPS Céline est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prévenir de son absence lors des conseils municipaux et de renvoyer le coupon « procuration » si nécessaire.

1 – Finances – Réaménagement de la dette garantie de Valloire Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

L'entreprise Sociale pour l'Habitat « VALLOIRE HABITAT » a accompagné, il y a plus d'une dizaine d'année, la dynamique des territoires aux côtés des élus de Beaulieu-sur-Loire pour la construction et l'aménagement de 37 logements individuels Rue des Alisiers et 2 logements au 4 rue du 8 mai.

Pour le financement de cette opération, cette société a dû solliciter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2013. La commune de Beaulieu-sur-Loire a accordé sa garantie d'emprunt afin de soutenir ce projet d'investissement en faveur du logement social.

Pour rappel, les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan. Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité de Beaulieu-sur-Loire avait donc accordée sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% à VALLOIRE HABITAT pour l'obtention de leur prêt dans les meilleures conditions financières.

Dans le contexte actuel de forte hausse des hydrocarbures et de l'alimentation, VALLOIRE HABITAT a jugé opportun de réaménager sa dette garantie, indexée à l'inflation (avec une marge de 1.42% en

moyenne) et de revenir à une indexation Livret A+ 0.53%. Ils ont également décidé d'allonger la durée de vie résiduelle des prêts d'une année supplémentaire.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accordent à VALLOIRE HABITAT le renouvellement de la dette garantie.

2 – Association Centre Musicaux Ruraux (CMR) – Interventions musicales dans les milieux scolaires – demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le protocole d'accord conclu entre la Commune et la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux (FNCMR) le 25 janvier 2006, s'agissant de l'éducation musicale scolaire.

La FNCMR développe des actions dans la perspective de favoriser l'accès à la musique pour tous et de tendre vers une globalité de l'intervention musicale. Elle accompagne ses partenaires dans la mise en œuvre de leur politique éducative.

Ainsi, au travers ce partenariat, la commune de Beaulieu-sur-Loire bénéficie d'une activité de 4h30 chaque semaine de l'année scolaire au sein de l'école, assurée par un Musicien Intervenant.

Monsieur HECQUET Jacky informe le conseil municipal que le Conseil Départemental du Loiret peut apporter une aide financière aux communes ayant en place des interventions musicales en milieu scolaire. Cette aide portera sur l'année scolaire 2021/2022.

Le montant de l'aide est calculé ainsi : 6,10 € X temps d'enseignement X nombre d'élèves.

Pour l'année scolaire 2021/2022, le nombre d'élèves était de 133.

Le dossier de demande de subvention sera préparé en partenariat avec l'intervenante de la FNCMR actuelle.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un accompagnement financier dans la mise en place des interventions musicales dans l'école de Beaulieu-sur-Loire.

Monsieur GAUCHER Claude demande le montant total de la subvention à venir.

Monsieur HECQUET Jacky précise que ce montant sera calculé prochainement avec l'intervenante de la FNCMR suivants ses interventions.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

autorisent le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

3 – TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE – Aménagements centre bourg – Rue de la Poste et rue Beugnon & Aménagement de la Place d'Armes, Place 11 Novembre et rue du 8 mai – Dernière Phase – Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays Giennois

Dans la continuité des travaux d'embellissement et de sécurisation piétonnier de son centre bourg, la commune de Beaulieu-sur-Loire souhaite entamer sa dernière phase de travaux comprenant « la rue de la Poste et rue de Beugnon & Aménagement Place d'Armes, Place du 11 Novembre et rue du Huit Mai ».

Ces derniers travaux permettront de sécuriser la circulation routière, axe très fréquenté par les

automobilistes permettant de rejoindre Bonny-sur-Loire et de passer la Loire, de créer des aménagements paysagers ("placettes"), de créer un cheminement piéton sécurisé et accessible PMR, de valoriser le patrimoine du centre bourg et renforcer l'attractivité économique au travers de ce nouveau cheminement, de créer un nouveau parcours éclairé avec des éclairages publics sécurisants et moins énergivores.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Syndicat Mixte Pays du Giennois.

La commune peut solliciter auprès du Syndicat Mixte Pays du Giennois une subvention de 30%.

Monsieur HECQUET Jacky demande aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Syndicat Mixte Pays du Giennois pour ces travaux.

Madame BROUSSIN Patricia demande le montant des travaux.

Monsieur HECQUET Jacky l'informe que cela concerne les travaux d'embellissement.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

autorisent le dépôt de demande de subvention auprès du Syndicat Mixte Pays du Giennois.

4 – FINANCES – Fixation du prix de la vacation funéraire au bénéfice du Policer Municipal de Beaulieu-sur-Loire

L'article L32213-15 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction issue de l'article 5 de la loi N° 2008-1350 du 19 décembre 2008, harmonise le montant unitaire des vacations funéraires sur l'ensemble du territoire.

Chaque maire conserve toutefois le choix du montant applicable dans sa commune, dans l'intervalle défini par la loi.

Monsieur HECQUET Jacky rappelle que la surveillance des opérations funéraires est exercée par les fonctionnaires de la police nationale, dans les communes classées en zone de police d'Etat et, dans les autres communes, par les policiers municipaux, sous la responsabilité du Maire.

En leur absence, la surveillance est réalisée par le Maire qui, conformément au principe de gratuité du mandat municipal, ne peut percevoir de vacations.

Madame LECLERCQ Marie-Christine demande confirmation du rôle du policier municipal dans l'enceinte du cimetière.

Madame DESCHAMPS Céline répond par positivement.

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif des vacations funéraires est sans incidence budgétaire pour les communes. Quel que soit le montant unitaire fixé, les vacations funéraires n'intègrent jamais le budget de la commune. Selon le régime de police applicable à la commune, ces vacations sont reversées directement au policier municipal ou versées au budget de l'État, lorsque la surveillance est exercée par des fonctionnaires de la Police Nationale.

Considérant que les opérations de surveillance mentionnée à l'article L2213-14 du CGCT donnent seul droit à des vacations dans le montant, fixé par le Maire après avis du Conseil Municipal, est compris entre 20 € et 25 €, Monsieur HECQUET Jacky propose que le tarif unitaire par vacation funéraire attribué au Policer Municipal de Beaulieu-sur-Loire soit fixé à 25 €.

Madame DESCHAMPS Céline précise que la commune ne sert que de boîtes aux lettres. Ces vacations sont payées par les pompes funèbres.

Monsieur GAUCHER Claude signifie que cela est insignifiant pour les communes. Il s'abstient cependant par principe.

Abstention faite de Monsieur GAUCHER Claude, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Fixent le tarif unitaire de la vacation funéraire attribuée au Policier Municipal de Beaulieu-sur-Loire à 25 €.

Questions diverses :

Point sur les travaux en cours

Monsieur Hervé JACQUIER prend la parole.

- **Projet des Gratte-Chien : résidence autonomie communautaire**

Le cahier des charges va pouvoir être établi en collaboration avec le chef de service de la communauté de commune et CAP LOIRET, afin de lancer le recrutement du maître d'œuvre pour l'aménagement de la zone (proposition de voirie, réseau et gestion des eaux pluviales, ...), la réalisation des dossiers et l'accompagnement jusqu'à la vente des parcelles.

Ce cahier des charges sera finalisé mi-mars. Les travaux du maître d'œuvres pourront commencer en juin.

Les études se feront au sein de groupes de travail afin que chacun puisse donner son avis.

Il pourra être décidé de la création d'un règlement de lotissement (sans trop de contraintes afin d'attirer de futurs acquéreurs. Exemple : obligation d'avoir une réserve d'eau de pluie, ...).

Les travaux d'emménagement sont prévus pour 2024.

Monsieur LEYOUR Martial demande si ces terrains sont concernés par le périmètre de l'Eglise.

Monsieur JACQUIER Hervé confirme en signalant que l'AVAP reste plus souple que pour le cœur de village.

- **Le forage :**

Le forage est effectué dans une couche de craie ce qui occasionne un trop faible débit. Un traitement à l'acide chloridrique a été testé afin de ramener ce débit de 25 à 30 m³ / heure, ce qui pourrait suffire aux besoins de la commune qui sont d'environ 500 m³ / jour.

Les analyses de l'eau nous parviendront d'ici 3 semaines. Si elles sont positives, nous pourrions exploiter ce forage.

- **Cœur de village :**

La 1^{ère} partie (enfouissement et renouvellement des branchements chez les particuliers) arrive bientôt à sa fin (fin mars).

La partie aménagement commencera fin mars. Un marquage à blanc de la future route, pour essais, sera tracé afin de s'assurer de la bonne circulation, avant le traçage définitif.

Le réseau éclairage est modifié au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

L'éclairage public sera mis hors service le temps de faire tous les réaménagements pour l'exploitation du nouveau réseau.

Une réflexion, qui semble onéreuse, est en cours pour la gestion des eaux pluviales sur les trottoirs et caniveaux (gestion souterraine).

Madame LECLERCQ Marie Christine demande la date de fin de travaux et des informations sur la rue de la Poste.

Monsieur JACQUIER Hervé annonce fin de l'été et précise que les informations vont paraître sur le bulletin municipal. Pour ce qui concerne la rue de la Poste, il est difficile à ce jour de se prononcer.

Monsieur HECQUET Jacky informe de sa collaboration avec la mairie de Bonny-sur-Loire pour l'envoi d'un courrier au conseil départemental pour l'interdiction aux véhicules de plus de 3T5, de circuler sur le pont de la Loire (portiques).

- Mairie :

Monsieur HECQUET Jacky informe qu'une phase de travaux supplémentaire est nécessaire, mais il semblerait que la fin des surprises approche.

Il invite l'assemblée à venir admirer le colombage qui a été refait à 100 % et informe que les charpentiers oeuvrent en ce moment sur la charpente et la couverture.

Un point sera fait fin mars.

- Eau potable :

Monsieur GUÉROT Jean-Marc signale qu'au Buisson, la canalisation principale et la borne incendie sont posées. Le raccordement chez les particuliers se passe bien.

Des essais de pression ont été effectués et aucune fuite n'a été constatée.

L'entreprise DECHERF attend que la Société SOGÉAL arrive à la départementale, pour intervenir afin de ne pas trop perturber la circulation.

Les conditions météorologiques favorisent l'avancée des travaux.

Les tranchées sur la départementales sont rebouchées avec du calcaire, ce qui va permettre d'élargir la route. Le goudron restera à la charge de la commune puisque cela reste des travaux communaux.

Monsieur JACQUIER Hervé signale que la terre des tranchées des Gratte-Chien sera récupérée par l'entreprise PETIT.

Monsieur GUÉROT Jean-Marc rappelle qu'une réunion « eau potable » a lieu tous les mercredis à 10h et « cœur de village » les vendredis.

Point sur la commission RH/élus

Madame LECLERCQ Marie-Christine rappelle que cette commission a pour but de soutenir le Maire concernant les décisions « ressources humaines ».

Lors de la dernière réunion, un point a été fait sur les départs et les arrivés de personnel administratif. Auparavant, 6 agents assuraient les différentes tâches administratives contre 4 aujourd'hui.

Un agent chargé de l'accueil, de l'état civil et de l'urbanisme sera prochainement recruté pour venir renforcer l'équipe actuelle. A ce jour, 6 curriculum vitae ont été reçus et 3 personnes vont être convoquées.

Il est également prévu le remplacement d'un agent au service technique pour remplacer un agent qui a fait une demande de disponibilité.

Monsieur HECQUET Jacky précise qu'un point sera fait régulièrement.

Tour de table :

- Monsieur JACQUIER Hervé informe qu'une demande de projet d'énergie renouvelable a été déposée sur des parcelles appartenant à un particulier (3 hectares au Foulon + 10 hectares rue des Carrés). Il ne souhaite pas donner un avis favorable si des études ne sont pas faites sur le rendement de la terre (potentiel agronomique).

Il demande l'avis aux membres du Conseil Municipal sur ce point avant la transmission de la demande à la Communauté de Communes.

L'assemblée approuve cette réserve.

Monsieur JACQUIER Hervé signale qu'une autre demande pour une autre parcelle a été déposée sur Beaulieu.

Madame BROUSSIN Patricia demande sur quel critère est basé le potentiel agronomique.

Monsieur GUÉROT Jean-Marc répond que des analyses sont faites sur la qualité du sol, définies par la Chambre d'Agriculture. Il précise qu'à plus ou moins grande échéance les communes seront obligées de définir des zones de développement pour les énergies renouvelables, qui seront imposées par les Préfectures, ainsi que des zones d'évacuation de ces énergies (lignes hautes tensions qui n'ont pas été conçues pour accueillir toutes ces nouvelles énergies). Il constate un parc important d'éolienne en Beauce (volet financier non négligeables pour les propriétaires et locataires).

- Monsieur LEYOUR Martial demande s'il serait possible de refaire un pot de bienvenue pour les nouveaux bellocéens.

Monsieur HECQUET Jacky précise que tout a été bloqué par la COVID.

Madame DESCHAMPS Céline précise que les naissances, les associations et les nouveaux arrivants étaient conviés à ce pot.

L'assemblée s'interroge sur le fait qu'il serait peut-être judicieux de convier ces personnes lors des vœux du Maire.

- Monsieur GAUCHER Claude signale qu'un saule pleureur sur deux a été taillé rue de Pierrefitte, à hauteur de l'Abreuvoir et qu'il serait plus que nécessaire d'étêter le deuxième avant qu'il ne tombe sur le domaine public.

Monsieur SIGNORET Yannis informe que le responsable du service technique a déjà l'information mais qu'il faut un matériel spécial pour faire ce travail.

- Madame BROUSSIN Patricia demande à l'assemblée ce qu'il est possible de faire pour préserver l'aspect environnemental des bords de Loire. En effet, elle a pu constater des

détritus, du dépôt de remblais sur la berge, des tags sur les arbres ... Elle rappelle que la zone entre la grève de l'Etang et le canal est classée Natura 2000.

Elle demande si un groupe de travail ne pourrait pas, en collaboration avec les associations pêche, chasse, Natura 2000, Vnf, ... faire ce constat et proposer à la commune des actions pour faire diminuer ces incivilités et sécuriser les lieux.

Monsieur HECQUET Jacky autorise une réunion dans ce sens.

Monsieur JACQUIER Hervé rappelle qu'il faut s'adresser directement à l'animateur (protection de l'environnement) qui gère toutes les zones NATURA 2000.

Madame BROUSSIN Patricia souligne que dès lors où il y a une activité sur cette zone, la commune peut intervenir.

Monsieur JACQUIER Hervé précise que les bords de Loire n'appartiennent pas à la commune et que cela concerne aussi des terrains privés.

- Madame BROUSSIN Patricia approuve le co-pâturage mais déplore la détérioration des arbres et arbustes.

Monsieur HECQUET Jacky que cela fera l'objet d'une discussion avec le Policier Municipal et la gendarmerie lors de la prochaine réunion « commission environnement ».

Monsieur le Maire rappelle l'opération « Loire propre » qui aura lieu le samedi 4 mars 2023.

- Monsieur GUÉROT Jean-Marc informe que lors de la réunion « commission voirie » seules 2 personnes étaient présentes. Les dégradations de voirie (chemin des Ruettes et rue des Cézains) vont être chiffrées.
- Madame DELSARTE Séverine demande à ce que l'arbre qui a été tronçonné au Puits d'Havenat, chemin du Pâtis, soit retiré du fossé.

Elle demande également s'il ne serait pas possible de peindre des bandes jaunes au sol et sur les trottoirs, aux abords des écoles, pour interdire le stationnement puisque les panneaux ne semblent pas très lisibles.

Madame DESCHAMPS Céline affirme que les récentes verbalisations devraient ralentir les infractions.

Monsieur HECQUET Jacky précise qu'il est prévu que cette zone soit réaménagée prochainement en collaboration avec le Département.

- Monsieur BONNEFONT Francis rappelle que les défibrillateurs sont obligatoires dans tous les ERP et que la demande est faite depuis 3 ans.

Monsieur HECQUET Jacky confirme qu'ils sont en commande.

- Madame LEMAIRE Christiane demande à ce que les trous sur les trottoirs rue du Verger soient rebouchés.

Monsieur GUÉROT Jean-Marc précise que ce genre de travaux est prévu aux beaux jours.

- Madame LECLERCQ Marie-Christine relance son idée pour l'organisation d'une journée de formation PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) au sein de la commune.

Madame DELSARTE Séverine informe que la Communauté de Communes en organise une le 18 mars à Bonny-sur-Loire.

Madame LECLERCQ Marie-Christine retient l'idée.

- Madame DELSARTE Séverine propose la création de jardins partagés au sein de la commune.

Monsieur JACQUIER Hervé rappelle que le projet a déjà été abordé dans la zone du Gratte chien puisqu'il resterait 4 000 M² en 2026, mais qu'il n'y a pas de point d'eau aux abords.

Plusieurs propositions de terrains sont alors évoquées et feront l'objet d'une prochaine réflexion.

- Monsieur LEYOUR Martial demande où en est le projet de boulangerie rue du 8 mai.

Monsieur HECQUET Jacky informe que 2 propositions ont été faite mais que cela n'avance pas beaucoup.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 29 mars 2023. Deux gros dossiers seront abordés : le vote du budget et l'étude pour le chauffage des locaux municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire déclare la séance close à 21h36.

La secrétaire de séance,

DESCHAMPS Céline



Le Maire,

Jacky HECQUET

